



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 24-06-2026 /

Dossier complet le : 24-06-2026 /

N° d'enregistrement : 019993/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'aménagement et de transformation de l'ancien siège des 3 Suisses - rue Isaac Holden à CROIX (59)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

HOLDEN

Raison sociale

SAS

N° SIRET

82764790000014

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☒ Madame

Nom

DUFRENOY

☐ Monsieur

Prénom(s)

Claire

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération concerne la requalification du site "Holden" à Croix (59), qui a accueilli le siège des 3 Suisses et est occupé par des bâtiments de bureaux et des parkings associés. Afin de réduire l'impact carbone du projet, et de préserver la mémoire de l'histoire du site, une partie des bâtiments sera préservée et réhabilitée. Une stratégie de réemploi est mise en place pour valoriser les éléments déconstruits. Des travaux de curages et désamiantage ont eu lieu. Un maillage d'espaces publics dédiés aux modes doux est aménagé afin de créer des perméabilités à l'échelle du quartier, et la voirie existante est réaménagée pour desservir les parkings du projet. Des ouvrages de gestion des eaux pluviales sont créés dans les espaces publics. Le projet prévoit la division du terrain en 10 lots, qui accueilleront des programmes variés. Conformément à l'OAP inscrite au PLU3 et à l'objectif de mixité fonctionnelle, il est prévu de renforcer la programmation existante à hauteur d'environ 63 500 m² : - Environ 14 939 m² de bureaux, - Environ 1 830 m² de commerces et services, - Environ 14 939 m² de surfaces dédiées à l'enseignement, - Environ 3 454 m² d'hôtellerie, - Environ 29 654 m² de logements

4.2 Objectifs du projet

Ce projet de régénération s'inscrit dans les Plans de Référence Urbain portés par la ville de Croix successivement mis à la concertation des habitants pour toute la ville (en 2016 puis 2023). Il a fait l'objet de la co-construction d'une OAP délibérée en février 2023 et entrée en vigueur avec le PLU3 en octobre 2023. Il porte diverses ambitions sociales et environnementales, guidées par un objectif de sobriété (en mobilités, énergies, matériaux) et la volonté d'impacter positivement l'urbain existant : - Renforcer et intensifier le centre-ville, pour des lieux accessibles à tous et pour tous : régénérer des fonciers accessibles, en renforçant les dynamiques existantes de centre-ville, intensifier et diversifier les usages. - Aménager un îlot de fraîcheur fertile, réintroduire l'eau et la nature en cœur de ville, diversifier les fonctions et les programmations : en s'adossant sur l'armature bioclimatique de la Branche de Croix qui traverse le site au sud.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le site sera reamenage pour accueillir dans un second temps les travaux de genie civil sur les promotions : Phase 0 : Dispense de prescription archeologique obtenue par la DRAC Phase 1 : Curage, desamiantage, demolitions des appentis et ouvrages divers d'importance minimales + Rabotage des couches d'enrobés recouvrant le site a 70% Phase 2 : Mise en tas et concassage des matériaux après vérification de leur capacité de recyclage (matériaux sous voirie, plateforme et dallage), concassage sur site avec la mise en sécurité et gestion des nuisances riverains Phase 3 : La réalisation des travaux en milieu occupé nécessite des tranches d'activités pour les terrassements de manière à gérer la poursuite des activités existantes (camions Intermarché + école en préfiguration sur le projet) Réalisation des terrassements sur la tranche 1 ouest - du site - Excavation des matériaux au droit des parkings souterrains créés sous les logements + stockage des matériaux en réusage sur la zone sud / Evacuation des excédents - l'optimisation des déblais remblais étant en cours - Phase 4 : Viabilisation du premier lot et réalisation des travaux d'espaces publics de 1ère phase permettant le passage des camions Intermarché et la co-activité chantier des lots Ouest Phase 4 bis : Terrassements, gestion des déblais remblais et viabilisation des lots au sud Phase 5 : Démolition du bâtiment 3, Mise en tas et stockage des matériaux à réemployer (diag ressource et PEMD) Une démarche "chantier à faibles nuisances" sera mise en place pour l'ensemble des travaux afin de maîtriser les impacts sur l'environnement et les riverains (notamment pendant les opérations de déconstruction). Afin de diminuer le bilan carbone et les nuisances sur du

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La transformation du site économique Holden en un quartier mixte permettra de renforcer la dynamique du centre ville de Croix, via la création d'un campus ouvert et l'implantation de commerces / services complémentaires à ceux existants. Grâce à une programmation de logement concertée avec la collectivité, l'opération va permettre l'arrivée d'environ 960 habitants (mixité sociale recherchée). Les usagers bénéficieront d'espaces publics qualitatifs, animés et ouverts sur le centre de Croix et la Branche de Croix reamenagée. Le projet réduit la place de la voiture au minimum : seule une voirie principale est aménagée en lieu et place de la voirie existante (accès aux parkings et livraisons), et le stationnement est dimensionné pour garantir un bon fonctionnement global du site, tout en veillant à limiter le nombre de places par usager. Pour faciliter l'usage de la marche et du vélo et relier les différents secteurs alentours, un maillage continu permettra aux piétons et cycles de circuler en sécurité. Ces espaces seront aménagés pour maîtriser les effets d'îlots de chaleur (ensoleillement et effets de vents, végétalisation, ouvrages de gestion des eaux, matérialité). Un travail a été réalisé sur le site avec un BE hydraulique sur la gestion de l'eau dans le projet qui voit la réouverture et la désimperméabilisation d'un maximum de surfaces. Des fosses de Stockholm capables de récupérer les eaux de pluie et les restituer aux racines, les noues sont privilégiées. La stratégie de sobriété énergétique mise en œuvre pour le projet passe par une réhabilitation soignée de l'existant, un positionnement réfléchi des bâtiments neufs et un approvisionnement via le RCU (existant rue Holden) en complément.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Depot de permis d'aménager (cf périmètre présenté en annexe 3) + permis de construire pour les lots - Dossier Loi sur l'Eau - Diagnostic archéologique préventif - Concertation préalable obligatoire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise foncière de l'opération Surface de plancher développée Nombre de stationnements automobile (dont IRVE) Surface végétalisée	(5,6 , hectares) (63 500, m2) (300, places de stationnement) (10 400, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : E , " Lat. : N , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est identifié au PLU3 Métropole Européenne de Lille en zone UGB1.1 "Centralités" (cf. Annexe8)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les parcelles du projet n'interceptent pas de ZNIEFF mais plusieurs sont localisées autour de la zone d'étude, les plus proches sont : - ZNIEFF de type 2 : "Vallée de la Marque entre Ennevelin et Hem" (310013373) située à environ 3,2km au sud-est du site - ZNIEFF de type 1 : "Lac du Heron" (310013374) située à environ 3,2km et "Prairie et Bois humides des 17 bonniers à Willem" (310014128) à
En zone de montagne ?	☐	☒	Le site n'est pas situé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'arrêté de protection de biotope le plus proche se situe à 15,6 km au à l'ouest du projet, Il s'agit des Prairies des Willemots".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le site se situe en dehors d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	La réserve naturelle régionale la plus proche est "Le Heron" située à environ 3,2km. Le parc national le plus proche se situe à environ 22,5 km au sud du projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le PPBE de la Metropole Europeenne de Lille de 3eme echance relatif aux infrastructures routieres et ferroviaires a ete adopte le 29 avril 2022 par le conseil metropolitain.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le projet se situe a proximite de monuments historiques : - l'Eglise Saint-Martin a environ 150m (inscrit le 09/06/2005) ; - la Maison Delcourt a environ 600 m (inscrit le 28/07/2000). et a proximite d'un site remarquable : - Site patrimonial remarquable de Roubaix (1909270003). Les services de l'ABF ont ete rencontres a plusieurs reprises, et formulent des retours positifs sur l'operation.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide floristique ou pedologique n'a ete identifiee sur la zone de projet (cf. Annexe 11)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est concernee par un plan de prevention des risques inondation. Le PPRI a ete approuve par arrete prefectoral le 02 octobre 2015. Les parcelles du projet ne sont pas concernees (cf. Annexe 8)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune est concernee par un plan de prevention des risques inondation. Le PPRI a ete approuve par arrete prefectoral le 02 octobre 2015. Les parcelles du projet ne sont pas concernees (cf. Annexe 8)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Investigations realisees en 2023+2026 et plan de gestion / evaluation des risques sanitaires associes (cf annexe). Il est ainsi prevu : - l'evacuation des spots de pollution identifies ; - la mise en place de barrieres physiques / pollutions residuelles ; - la realisation de campagnes complementaires au fil des etudes pour affiner la connaissance de l'etat sanitaire selon les proiets.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Les parcelles du projet sont concernees par la ZRE "Nappe des calcaires carboniferes" (Source : DREAL Haut-de-France) Aucun impact n'est a attendre sur la nappe au vu des dispositions prises conformement a l'arrete de protection des captages en eau.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet n'est pas localise dans un perimetre de protection de captage d'eau.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas a proximite d'un site inscrit. La commune est concernee par un plan de prevention des risques inondation. Le PPRI a ete approuve par arrete prefectoral le 02 octobre 2015. Les parcelles du projet ne sont pas concernees (cf. Annexe 8) Le projet n'est pas localise dans un perimetre de protection de captage

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucune zone Natura 2000 se localise a proximite du projet. Les sites les plus proches sont eloignes : - "Vallee de l'Escaut en aval de Tournai" a environ 12,8km a l'Est ; - "Vallee de la Lys" a environ 16km a l'Ouest. (cf. Annexe 7 et rapport expertise en annexe 11)
D'un site classé ?	☒	☐	Le projet se situe a proximite du "Parc barbieux" (a environ 400 m du projet) mais sans covisibilite.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prelevement d'eau ne sera realise sur le site, le projet sera raccorde au reseau d'alimentation d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	La conception des batiments sera adaptee a la presence eventuelle de la nappe. Une etude geotechnique sera realisee ulterieurement permettant de definir le coefficient de permeabilite du site et egalement donner les niveaux de nappes. Les etudes menees dans le cadre des projets de construction permettront de la localiser, d'eviter au maximum de l'intercepter et de prevoir le cas echeant la methodeologie adtee pour la mise en oeuvre et le
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	L'operation preserve au maximum les batiments existants afin de limiter les quantites de dechets de demolition. Une partie seulement des batiments existants sera demolie, les materiaux seront evalues en amont et une strategie de reemploi sera mise en place. Les deblais issus des terrassements seront preferentiellement utilises pour le nivellement du projet, sous reserve de
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne sera pas deficitaire en materiaux grace a la reutilisation des deblais et des materiaux de deconstruction.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le projet ne sera pas deficitaire en materiaux grace a la reutilisation des deblais et des materiaux de deconstruction.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	La gestion des eaux pluviales sera conforme aux attentes de la MEL, notamment s'agissant de la qualité et du débit des éventuels rejets. La validation des services sera obtenue en amont. Le raccordement et l'évaluation des besoins en eau potable du projet seront également validés en amont. Des dispositions sont prises par le projet pour limiter la consommation (espèces plantées, équipements hydroscopiques et arrosage des
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La réalisation de diagnostics phytosanitaire et écologique a permis d'évaluer les enjeux du site (voir annexe 12), et de prévoir un ensemble de mesures pour la conception ou les travaux : création d'un maillage végétalisé à l'échelle du projet en lien avec les espaces naturels alentours, respect des périodes de sensibilité de la faune pour les travaux. Le projet prévoit d'impacter l'espace boisé de la parcelle.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 se situe à proximité du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet réaménage un foncier déjà urbanisé. Néanmoins le projet supprime l'espace boisé existant sur la parcelle.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucune canalisation de transport de matières dangereuses ou ICPE ne se situe à proximité du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est concerné par : - un risque sismique de niveau 2 ; - une zone d'aléa moyen au retrait et gonflement des argiles (cf. Annexe 8) ; - un risque d'inondation par crue à débordement lent de cours d'eau via la rivière de la marque. Ces enjeux seront pris en compte via les études géotechniques menées pour la conception des bâtiments.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	L'étude de circulation réalisée pour le projet met en avant les atouts du secteur pour les déplacements alternatifs à l'automobile. D'après l'estimation des trafics générés par le projet et l'évaluation des incidences sur le réseau routier, le projet n'aura pas d'incidence notable (voir rapport en annexe 13).
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Les impacts du projet sur le bruit routier sont négligeables. La conception prévoit la maîtrise des bruits d'équipements techniques nécessaires au projet.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet se situe au centre de Croix et aux abords de plusieurs voies structurantes de la MEL. L'aménagement du site et la conception du bâti sont adaptés pour préserver les usagers du bruit routier.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Aucune nuisance olfactive n'est recensée dans les alentours du projet.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les travaux de l'opération peuvent engendrer des vibrations sur une période limitée. Le projet limite au maximum ces impacts en limitant au strict nécessaire les démolitions.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par les nuisances vibratoires liées au métro.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Des installations lumineuses seront présentes sur le site (enseignes, éclairages parking, bureaux,...) mais seront utilisées dans le respect de la trame noire (limitée en intensité, période et zone).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet se situe en milieu urbain, le secteur est concerné par le phénomène de pollution lumineuse (voir annexe n°8)
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le trafic routier et les émissions générées par l'utilisation des bâtiments (notamment liées au chauffage) sont susceptibles d'accroître la pollution. Les bâtiments seront peu consommateurs et reliés au réseau de chaleur urbain ; diverses solutions de mobilité durables seront mises à disposition : accès aux transports en commun, installations pour les véhicules électriques, ainsi que des zones / locaux dédiés aux vélos et trottinettes.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	La gestion des eaux pluviales se fait au maximum à la parcelle, via des ouvrages hydrauliques en aérien supports de biodiversité, qui permettent de limiter les volumes rejetés et maîtriser leur qualité.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	La gestion des eaux pluviales se fait au maximum à la parcelle, via des ouvrages hydrauliques en aérien supports de biodiversité, qui permettent de limiter les volumes rejetés et maîtriser leur qualité.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le reemploi a été étudié dès la phase "plan guide" et a guidé le projet d'aménagement : les démolitions ont ainsi été limitées, et les matériaux associés seront gérés dans une démarche de reemploi (reintégré sur le site ou mis à disposition) ; les déchets de construction seront gérés conformément aux directives de la charte chantier propre. Lors de la phase d'exploitation, un système de collecte et de tri sera mis en place.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le projet se situe dans le périmètre d'un monument historique. Les services de l'ABF ont été rencontrés à plusieurs reprises, et formulent des retours positifs sur l'opération.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet développe des usages conformes aux objectifs du PLU de la MEL, sur des parcelles déjà urbanisées. Il fait l'objet d'une OAP délibérée au conseil communautaire de février 2023.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les travaux de renaturation de La Branche de Croix (portés par la MEL), le Programme de Renouvellement Urbain en cours sur la commune et le développement du projet "La Maillerie" participent au renouveau urbain du secteur et à la création d'espaces de vie de qualité. L'opération est développée en cohérence avec ces projets sur le plan des ambitions environnementales, urbaines et paysagères, et leurs interactions en terme de planning sont anticipées par les porteurs de projet. Le principal impact cumulé concerne les flux sur le secteur et les nuisances associées : une étude de trafic est jointe au dossier et conclut sur le fait que le projet ne viendra pas augmenter le trafic déjà existant.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Ce projet de regeneration porte diverses ambitions sociales et environnementales, guidees par un objectif de sobriete (en mobilites, energies, materiaux) et la volonte d'impacter positivement l'urbain existant : - Faire un projet de coeur de ville pour tous, mixte et convivial : varier les usages et les publics (habitat familial, campus, activites economiques) et faire se rencontrer les usagers dans un tiers lieu, dans des espaces publics confortables et des rez-de-chaussee animees ; - Faire un quartier "-3 degres" : reduire l'impact des activites humaines sur les ilots de chaleur (systemes energetiques vertueux et circulation automobile maitrisee) et apporter de la fraicheur (la vegetation, le travail sur l'ensoleillement/les ombres portees du bati, les ouvrages de gestion des eaux en aerien) ; - Faire avec le "deja la" : composer avec le bati (restructuration des batiments,, preserver les usages et connecter les polarites alentours (Intermarche, centre-ville,rue Holden), renforcer les vues et les liaisons douces vers la Branche de Croix. Un tableau de synthese des impacts potentiels / mesures prevues est propose en annexe 9 du dossier.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considerant que l'operation s'inscrit en compatibilite avec l'OAP du PLU3 visant a la transformation d'un site artificialise et la creation d'un quartier mixte, aux amenagements qualitatifs et visant la mobilite douce et que : - la realisation des etudes prealables a conclu au possible maintien des batiments existants (et au reemploi d'un maximum d'elements et materiaux issus du site) - le plan guide elabore avec l'ensemble des expertises (paysagere, environnementale, urbaine, gestion des sols et sous-sols, reemploi, trafic et mobilite...) vise a la desimpermeabilisation, a la decarbonation, au recours aux ENR, a la mobilite douce, a la diminution de la place de la voiture, a l'amelioration de la gestion des EP Le projet permettra d'ameliorer la qualite environnementale, fonctionnelle et paysagere du site. Aussi il ne nous

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)